

Réduire le changement d'affectation des sols et la conversion des écosystèmes naturels pour la production alimentaire

Vue d'ensemble

Il est urgent de mettre en place des politiques ambitieuses:

- [Mettre fin à la déforestation \(brute\)](#) : Les forêts capturent et stockent de grandes quantités de CO₂ et leur protection est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. L'arrêt de la déforestation brute signifie qu'il n'y a plus de défrichement de forêts naturelles, indépendamment de l'expansion des zones forestières (par exemple par le reboisement) ailleurs.
- [Protéger les forêts à haute intégrité](#) : Les forêts à haute intégrité sont essentielles pour atteindre les objectifs climatiques. On estime que les forêts tropicales à haute intégrité éliminent environ [1,8 milliard de tonnes de CO₂ par an \(net\)](#) de l'atmosphère et stockent ce carbone dans leurs troncs, leurs branches et leurs racines. Ces forêts se trouvent dans des zones éloignées des frontières de la déforestation et sont donc considérées comme ne faisant pas l'objet d'une menace immédiate de défrichement ou de dégradation. Toutefois, des mesures de conservation proactives sont nécessaires pour assurer leur préservation à long terme.
- [Mettre un terme à la conversion des prairies et des savanes](#) en terres cultivées ou en d'autres utilisations des sols. Les prairies et les savanes représentent jusqu'à 80 % des terres agricoles productives du monde (par exemple en tant que source d'alimentation pour le bétail) et sont confrontées à l'un des taux de conversion les plus rapides de tous les biomes. Elles stockent une grande quantité de carbone organique dans leurs sols et leurs vastes systèmes racinaires qui, s'ils étaient exposés à l'atmosphère (par exemple par le travail du sol), seraient en grande partie libérés sous forme d'émissions de CO₂. Éviter la conversion des prairies en terres cultivées est donc la principale stratégie pour éviter les émissions de CO₂ provenant de ces terres.
- [Protéger les zones humides](#) : Les zones humides (par exemple les [tourbières](#), les [forêts de mangroves](#) et les autres écosystèmes côtiers) ont longtemps été considérées comme improductives et donc susceptibles d'être converties en terres agricoles. Cependant, comme elles font partie des écosystèmes les plus riches en carbone, l'assèchement d'une petite partie d'entre eux libère des quantités massives de CO₂ dans l'atmosphère. Les sols tourbeux contiennent plus de [600 gigatonnes de carbone](#), ce qui représente jusqu'à [44 % de l'ensemble du carbone du sol](#), et dépassent le carbone stocké dans tous les autres types de végétation, y compris les forêts du monde.

La plupart des conversions d'écosystèmes naturels sont dues à l'expansion de l'agriculture. Dans les tropiques, [plus de 90 % de la déforestation](#) est directement ou indirectement due à

l'agriculture. La demande internationale d'exportation de produits de base est responsable de près de 25 % de la déforestation tropicale associée à la production agricole, ce qui rend les efforts visant à mettre en place des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion cruciaux pour mettre fin à la déforestation et à la conversion des écosystèmes.

Mesures concrètes à mettre en œuvre

Mesures politiques visant à lutter contre [les moteurs directs et sous-jacents de la conversion des écosystèmes](#) afin de mettre en place des systèmes alimentaires durables et équitables:

- Combiner les mesures d'incitation et de dissuasion pour protéger les écosystèmes:
 - Identifier et traiter les facteurs directs et indirects de la dégradation des écosystèmes et de la conversion de la production alimentaire au niveau national et infranational.
 - Élaborer et adopter des mesures appropriées et spécifiques en fonction du contexte (y compris des mesures volontaires et obligatoires) en combinant des incitations pour des produits plus durables avec des exigences réglementaires (par exemple des moratoires) qui empêchent les pratiques de production de produits de base liées à la déforestation ou à la conversion d'écosystèmes naturels et à la dégradation:
 - Promouvoir l'adoption de systèmes de certification de la production alimentaire durable (comme Roundtable for Sustainable Palm Oil pour l'huile de palme, Roundtable for Responsible Soy pour le soja, Rainforest Alliance pour le café, le cacao et autres) afin de soutenir la durabilité des opérations et des pratiques.
 - Élaborer des normes et des systèmes nationaux de suivi et de traçabilité (par exemple [le système de suivi dans le cadre des moratoires sur le soja au Brésil](#)) pour les chaînes d'approvisionnement en produits de base afin de permettre une traçabilité complète jusqu'au niveau de la production.
 - Veiller au respect des cadres juridiques et réglementaires.
 - Étendre et introduire de nouvelles zones protégées et des zones couvertes par d'autres mesures de conservation efficaces, en particulier dans les zones où les stocks de carbone et la valeur de conservation sont élevés, qui sont gouvernées et gérées équitablement et qui garantissent la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels, et qui remplissent les conditions énoncées dans [l'objectif 3 du cadre mondial pour la biodiversité](#).
 - Augmenter les budgets et mettre en place des formations pour les autorités publiques concernées afin de permettre une gouvernance, une application et une gestion adéquates et équitables des zones protégées et conservées. Les activités menées dans les zones protégées et conservées doivent impliquer une collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales vivant sur

ces territoires.

- Créer des systèmes de surveillance des forêts et de gestion des pâturages dans les prairies et les savanes qui tiennent compte des spécificités du genre et soient dirigés par les communautés. Promouvoir la participation des communautés forestières, des éleveurs, des peuples autochtones et des communautés locales à la surveillance et à la conservation des zones protégées et conservées.
- Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire les pertes et les déchets alimentaires afin de diminuer la demande d'expansion des terres cultivées et de libérer des terres agricoles pour le reboisement. Voir [Réduire les pertes alimentaires post-récolte au niveau du stockage, du transport et de la transformation](#) et [Réduire le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration, dans le commerce de détail et au niveau des ménages](#).
- Déplacer la production vers les terres dégradées disponibles:
 - Définir et cartographier les terres dégradées et introduire des pratiques de restauration permettant une production alimentaire durable.
 - Développer des mécanismes accessibles et équitables pour soutenir le transfert de la production vers d'autres terres, y compris en renforçant les capacités des producteurs, des petits exploitants agricoles et des fonctionnaires, et permettre l'accès à la technologie et aux intrants agroécologiques ainsi qu'au soutien financier.
 - Veiller à ce que la réorientation de la production alimentaire vers les terres dégradées disponibles et l'élaboration des politiques correspondantes s'appuient sur la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes concernées, en particulier des populations autochtones et des communautés locales directement touchées, et sur l'application adéquate du principe du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC).
- Évaluer et prévenir la conversion des écosystèmes importés:
 - Évaluer et traiter la manière dont la déforestation et la conversion des écosystèmes, ainsi que les émissions associées, sont intégrées dans les produits agricoles importés (soja, huile de palme, cacao et bétail). Une telle évaluation doit s'appuyer sur le partage des responsabilités envers ces défis, les pays consommateurs réglementant l'importation de produits à risque et les pays consommateurs et producteurs sensibilisant les consommateurs aux produits de base durables afin de réduire la déforestation et les pressions de conversion dans les pays producteurs.
 - Évaluer et traiter l'impact des accords commerciaux internationaux et régionaux sur la déforestation, la conversion et la dégradation des forêts et les violations des droits de l'homme qui y sont associées, et les réformer pour y inclure des garanties environnementales et sociales qui excluent et atténuent ces risques.

- [Établir des réglementations pour des chaînes d'approvisionnement durables](#) n'occasionnant pas de déforestation ni de conversion d'écosystèmes naturels et mettre en œuvre des législations visant à dissuader l'importation de produits ayant un impact sur l'intégrité des écosystèmes. Le [règlement de l'Union européenne sur la déforestation](#) est un bon exemple de ce type de réglementation.
- Promouvoir l'importation de produits certifiés dans le cadre de systèmes de certification de la production alimentaire durable qui garantissent une production [n'occasionnant pas de déforestation ni de conversion](#) par le biais de chaînes d'approvisionnement séparées et à l'identité préservée, afin de soutenir la durabilité des opérations et des pratiques dans les pays producteurs.
- Adopter des politiques de marchés publics qui favorisent les produits de base produits de manière durable, sur la base de normes et de cadres solides en matière de durabilité. Voir [Intégrer des régimes alimentaires sains et durables dans les marchés publics](#).
- Mener des campagnes pour sensibiliser les consommateurs à l'impact environnemental des produits de base qui présentent un risque pour les écosystèmes et promouvoir la consommation de biens produits de manière durable, en contribuant à réduire les pressions exercées par la demande sur les forêts et les autres écosystèmes naturels dans les pays producteurs. Voir [Augmenter la demande de régimes alimentaires sains et durables](#).
- Réformer, réorienter et réaffecter les financements et subventions publics existants, et augmenter les financements pour permettre une production alimentaire durable, n'occasionnant pas de déforestation ni de conversion:
 - Conformément à [l'objectif 18 du cadre mondial pour la biodiversité](#), le Conseil de l'Europe doit, d'ici 2025, éliminer, supprimer progressivement ou réformer les subventions préjudiciables à une production alimentaire juste, équitable et efficace.
 - Procéder à une analyse approfondie des subventions existantes pour la production alimentaire. Comprendre les types et les montants des subventions et identifier celles qui peuvent être réaffectées.
 - Adopter les bonnes pratiques pour permettre une production alimentaire durable grâce à la restauration:
 - Concevoir des incitations et des subventions (réaffectées) de manière à garantir l'amélioration de la qualité et de la santé des sols afin de maintenir la productivité à long terme.
 - Réorienter les subventions agricoles les plus néfastes pour promouvoir des pratiques agricoles durables qui restaurent les terres, en augmentant le rapport coût-efficacité de ces politiques.
 - Établir un marché fonctionnel pour les services environnementaux afin

d'aider les gens à restaurer davantage de terres et à fournir plus de services environnementaux.

- Veiller à ce que les projets de restauration à grande échelle (par exemple, le boisement pour séquestrer le carbone) n'entrent pas en conflit avec l'utilisation des terres par les PA, les CL et les petits exploitants agricoles, la sécurité et la souveraineté alimentaires, et empêcher d'autres pratiques d'"[accaparement vert](#)" par les gouvernements, les investisseurs ou les entreprises.
- Faciliter un financement public et privé responsable pour les investissements qui soutiennent la production agricole durable, comme l'abaissement des droits d'importation pour les produits de base conformes aux normes de production durable et/ou l'adoption explicite de critères sur la déforestation et la conversion des écosystèmes.
- Déployer des fonds publics axés sur la nature et exploiter d'autres sources de financement pour se concentrer sur des solutions systémiques au niveau du paysage et de la juridiction. Les moteurs de la déforestation et de la conversion étant principalement de nature socio-économique, il faut, pour y remédier, promouvoir des économies alternatives durables qui ne reposent pas sur l'exploitation des ressources naturelles (par exemple en soutenant la transition vers une gestion durable des forêts et des prairies).
- Fournir un soutien technique et financier aux petits exploitants agricoles et aux producteurs pour une production alimentaire durable, en mettant l'accent sur l'élimination de la déforestation et de la conversion, la promotion des approches agroécologiques et la gestion durable des forêts.
- Fournir et augmenter le financement aux juridictions et aux gouvernements infranationaux qui mettent en œuvre des politiques de déforestation et de conversion zéro avec des objectifs de mise en œuvre ambitieux et concrets, et renforcer la gestion durable des écosystèmes et la planification de l'utilisation des terres, la gouvernance et l'application de la loi dans toutes les juridictions.

Mesures de gouvernance

- Gouvernance inclusive et participative:
 - Adopter une planification intégrée de l'utilisation des terres en coordination avec tous les ministères et les agences nationales et infranationales, y compris pour le zonage et la désignation des terres pour la conservation, le boisement, le reboisement, la gestion durable des forêts et des écosystèmes, et l'agriculture.
 - Conformément à l'[objectif 1 du cadre mondial pour la biodiversité](#), élaborer et mettre en œuvre des processus d'aménagement du territoire qui garantissent la résilience des communautés grâce à une planification axée sur les personnes, à l'intégration des connaissances locales dans les modèles de gestion communautaires et traditionnels, à l'intégration des données relatives à la

connectivité écologique dans le processus décisionnel en matière d'aménagement du territoire, à l'intégration de la protection des écosystèmes côtiers dans les cadres généraux de réduction des risques de catastrophe et à la mise en place de processus d'engagement des parties prenantes inclusifs et tenant compte des spécificités de genre, avec des mesures visant à garantir la transparence et l'obligation de rendre compte.

- Conformément à l'[objectif 22 du cadre mondial pour la biodiversité](#), garantir une participation inclusive et un accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité pour les processus d'engagement des parties prenantes, y compris des mesures visant à garantir la transparence et l'obligation de rendre compte.
- Adopter des réformes foncières sensibles au genre et d'autres mesures qui renforcent l'autonomisation des femmes et leur rôle dans la prise de décision, en ce qui concerne l'accès à la terre, la gestion, l'inclusion et l'utilisation des terres. Conformément à l'[objectif 23 du cadre mondial pour la biodiversité](#), garantir l'égalité des sexes et une approche tenant compte de la dimension de genre pour les actions en faveur de la biodiversité.
- Suivre les orientations de l'[Observation générale des Nations unies sur la terre et les droits économiques, sociaux et culturels](#), afin de garantir un accès, une utilisation et un contrôle équitables de la terre.
- Adopter des approches participatives et inclusives à l'égard des peuples autochtones et des communautés locales, notamment pour:
 - Introduire des approches de conservation inclusives et fondées sur les droits, [qui renforcent et reconnaissent le rôle des peuples autochtones et des communautés locales](#) en tant que détenteurs de droits sur leurs territoires
 - Élargir la reconnaissance des droits territoriaux des peuples autochtones et des communautés locales et veiller à ce que des mesures soient prises pour les protéger contre les crimes environnementaux commis dans leur juridiction.
 - Renforcer le pouvoir des peuples autochtones et des communautés locales, améliorer le contrôle local et supprimer les obstacles institutionnels qui les empêchent de prendre des décisions concernant leurs propres écosystèmes ; garantir leur droit à la terre et aux ressources, à l'utilisation coutumière durable et aux connaissances traditionnelles, ainsi qu'au principe du consentement préalable, libre et éclairé
 - Investir dans les communautés pour des moyens de subsistance et des économies durables, en veillant tout particulièrement à garantir l'équité entre les sexes et à renforcer l'autonomisation des femmes.
 - Éviter les [approches d'"accaparement vert"](#) du boisement pour l'élimination du carbone qui ont un impact négatif sur l'utilisation des terres, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire des peuples autochtones, des communautés locales et des petits exploitants agricoles.

- Faciliter l'accès des peuples autochtones et des communautés locales aux mécanismes de financement et renforcer les voies d'accès directes aux ressources financières.
 - Donner aux peuples autochtones et aux communautés locales les moyens de s'engager et de se positionner de manière adéquate dans le discours mondial.
 - Permettre l'intégration des connaissances et des pratiques des peuples autochtones et des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.
 - Soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme dans le domaine de l'environnement.
- Gouvernance cohérente à toutes les échelles (y compris alignement sur les objectifs nationaux et infranationaux, planification intégrée de l'utilisation des sols):
 - Garantir une gouvernance inclusive pour renforcer l'action sociale, mettre en place des structures institutionnelles de co-responsabilité en investissant dans les institutions locales pour créer un réseau stable de citoyens, de communautés et d'organisations communautaires, ainsi qu'un partage équitable des bénéfices et une distribution progressive des revenus.
 - [Mettre en place des politiques et des systèmes de gouvernance à tous les niveaux](#) , en assurant la coordination entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement pour mettre en œuvre efficacement les activités d'atténuation et d'adaptation du secteur forestier et les mesures de contrôle et d'application, y compris dans des secteurs comme l'agriculture, le développement urbain, les infrastructures, l'exploitation minière et le développement rural, qui influencent les forêts et favorisent la déforestation et la conversion.
 - Rechercher l'alignement entre les politiques nationales et les plans de développement infranationaux afin de garantir une mise en œuvre cohérente à différents niveaux de gouvernance.
 - [Aligner et réformer les institutions existantes](#) et leurs objectifs avec les objectifs nationaux en matière d'écosystèmes et concernant la mise en œuvre, le financement et le suivi des politiques forestières, en assurant la cohérence et les synergies entre les différents secteurs.
- Collaboration internationale pour accroître le financement et le partage des technologies:
 - Adopter des approches collaboratives pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des possibilités d'atténuation et d'adaptation et étudier le soutien des institutions financières internationales ou des entités du secteur privé, en particulier pour les pays en développement dont les capacités financières sont limitées.

- Promouvoir le financement et le transfert de technologies vers les pays producteurs afin de stimuler l'innovation en matière de traçabilité des produits, de surveillance des forêts, de pratiques agroécologiques et de durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Outils et systèmes MRV pour suivre les progrès

Évaluer les systèmes, processus et capacités MRV dans le secteur forestier, y compris les systèmes établis dans le contexte du suivi des GES et de REDD+, et la manière dont ils peuvent être utilisés pour suivre les progrès vers les CDN en développant des stratégies d'alignement, en abordant les chevauchements et en fixant des objectifs, des étapes et des indicateurs clairs en matière d'atténuation et d'adaptation qui résolvent la conversion des écosystèmes pour la production de denrées alimentaires.

GFW

Global Forest Watch

LUCA

Alerte sur le changement d'affectation des sols

Global Tree-Scale Forest Monitoring for Climate Action

GLEAM

The Global Livestock Environmental Assessment Model (modèle mondial d'évaluation environnementale de l'élevage)

Agrifootprint LUC

Calcul de l'empreinte du changement d'affectation des sols (CAS) pour les cultures

GLFI – Global Feed LCA Institute (Institut mondial pour l'analyse du cycle de vie des aliments pour animaux)

Maintient une base de données des facteurs d'émission pour les ingrédients courants des aliments pour animaux avec des données « à la ferme » et « à l'usine ».

MapBIOMAS

Cartographie annuelle de l'occupation et de l'utilisation des sols en Amazonie

Guides et manuels

La terre dans la coopération allemande au développement : Principes directeurs, défis et perspectives d'avenir (GIZ)

Projet mondial Programme mondial pour une politique foncière responsable, approche systématique (Land Portal)

Résumé de l'approche systématique du Programme mondial pour une politique foncière responsable mis en œuvre par la Coopération allemande au développement (GIZ) avec des exemples.

Programme mondial d'innovations numériques Politique foncière responsable (portail foncier)

Innovations numériques récentes qui permettent une gestion des terres plus efficace et transparente, avec des exemples au Pérou, en Éthiopie et au Laos.

Avantages en matière d'atténuation

- La réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts peut potentiellement réduire les émissions de jusqu'à 3,6 GtCO₂ par an, tandis que l'amélioration de la gestion des forêts et des écosystèmes et les pratiques agroforestières pourraient séquestrer 4,6 GtCO₂ supplémentaires par an.
- La protection des écosystèmes marins et côtiers existants pourrait permettre d'éviter l'émission de 304 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) par an, et la restauration à grande échelle pourrait permettre d'éliminer [841 millions de tonnes supplémentaires par an d'ici 2030](#).

Autres avantages environnementaux

La réduction de la conversion et de la dégradation des écosystèmes naturels et leur gestion durable préservent et renforcent leurs services de régulation et de soutien:

- Les services de régulation comprennent la pollinisation, la décomposition, la purification de l'eau, la lutte contre l'érosion et les inondations, le stockage du carbone et la régulation du climat. Des forêts saines régulent le climat local, empêchent les températures de surface extrêmes et réduisent les risques de sécheresse.
- Les services de soutien comprennent les processus naturels sous-jacents, comme la photosynthèse, le cycle des nutriments, la création des sols et le cycle de l'eau dans les écosystèmes, qui permettent à la vie de se maintenir sur Terre.

Avantages en termes d'adaptation

- La réduction de la déforestation améliore la résilience des écosystèmes face aux menaces du changement climatique et renforce la résilience de la société en atténuant les risques d'inondations et de conditions météorologiques extrêmes, ainsi que les maladies infectieuses, réduisant ainsi les coûts des soins de santé.
- La gestion durable des forêts atténue les effets néfastes du climat sur les écosystèmes

et les sociétés grâce à des pratiques forestières responsables et favorise des cycles de carbone durables grâce à la réutilisation du bois et au reboisement.

- Le boisement fournit des matériaux renouvelables pour une [bioéconomie circulaire](#) qui réduit la dépendance à l'égard des matériaux à forte teneur en carbone.
- Le reboisement réduit la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes face aux risques climatiques.
- La réduction de la déforestation et la gestion durable des forêts favorisent la sécurité alimentaire grâce à l'augmentation des rendements agricoles et à la disponibilité de terres arables ; elles favorisent également l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'augmentation des revenus et à la création d'emplois dans les activités liées à la forêt.
- La protection des écosystèmes naturels ou semi-naturels et la restauration des écosystèmes dégradés renforcent la résilience des écosystèmes et leurs services.

Autres avantages en termes de développement durable

La production alimentaire n'occasionnant pas de déforestation ni de conversion pourrait contribuer de manière significative à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD):

- Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts:
 - ODD 15 (vie terrestre): gestion améliorée des forêts, pratiques agroforestières, boisement, reboisement et restauration des forêts.
 - ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) : atténuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.
 - ODD 6 (eau propre et assainissement): protection des bassins versants et maintien de la qualité de l'eau.
 - ODD 12 (consommation et production responsables) : encourager la gestion durable des forêts et l'utilisation des produits forestiers.
- Lutte contre la pauvreté et promotion de l'équité:
 - ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 5 (égalité entre les sexes), et ODD 10 (inégalités réduites) : créer des opportunités génératrices de revenus grâce à des pratiques de gestion des forêts et d'agroforesterie durables et respectueuses de l'égalité entre les sexes.
- Assurer la sécurité alimentaire:
 - ODD 2 (faim « zéro »): soutenir les systèmes agroforestiers qui fournissent des

denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des moyens de subsistance.

- Promouvoir la biodiversité:
 - ODD 15 (vie terrestre): préserver les écosystèmes et promouvoir la biodiversité par une gestion durable des terres et des forêts.
- Promouvoir la paix:
 - ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) : réduction de la criminalité environnementale et de l'illégalité dans les zones touchées, ce qui, en fin de compte, protège les populations pour améliorer leurs moyens de subsistance, garantit la mise en place d'une bonne gouvernance et s'attaque à certains des moteurs les plus pressants de la déforestation et de la conversion.

Défis, externalités et compromis potentiels

- Risques liés aux moyens de subsistance : si elle n'est pas correctement mise en œuvre, la réduction de la déforestation et de la dégradation des sols peut présenter des risques pour les petits exploitants agricoles et les producteurs qui dépendent de ces terres, et avoir un impact sur des secteurs économiques comme l'agriculture, les infrastructures, les établissements humains et l'exploitation minière.
- Conflits d'utilisation des sols : l'amélioration de la gestion des forêts, les efforts d'agroforesterie et de boisement peuvent entraîner des conflits d'utilisation des sols, notamment en ce qui concerne les terres nécessaires à ces interventions par rapport à d'autres utilisations.
- Effet de réchauffement net : le boisement et d'autres mesures prises dans des latitudes élevées peuvent avoir un effet de réchauffement net en raison de l'[albédo](#) (c'est-à-dire la quantité de lumière solaire réfléchi par la surface de la terre).
- Besoins en eau et en nutriments : ces mesures pourraient peser sur les ressources locales en eau et en nutriments, affectant à la fois l'environnement et d'autres utilisations des sols.
- Réduction de la disponibilité de l'eau : le boisement, en particulier avec des espèces exotiques inadaptées, peut réduire la disponibilité de l'eau, entraînant des conflits avec d'autres utilisations des terres et déplaçant potentiellement des écosystèmes naturels non forestiers.
- Compromis au niveau du développement économique : la mise en œuvre de mesures de protection des forêts peut limiter les possibilités de développement économique, ce qui doit être soigneusement mis en balance avec les avantages de ces interventions.

Mesures visant à remédier aux externalités potentielles et aux compromis

- Peser soigneusement les compromis entre les objectifs forestiers et les autres ODD et envisager des ajustements dans leur planification pour atténuer tout impact qui ne peut être évité.
- [Utiliser des indicateurs de terrain](#) pour mesurer les impacts et suivre les progrès des solutions basées sur la nature par rapport aux engagements nationaux et internationaux.
- [Choisir des solutions basées sur la nature à l'échelle du paysage](#) qui permettent de bien comprendre le contexte social, économique et environnemental, et d'obtenir de nombreux avantages pour l'homme et la nature.
- [Renforcer les capacités techniques pour concevoir](#), mettre en œuvre et contrôler les solutions fondées sur la nature.
- Partager les expériences et les progrès dans un contexte régional pour aider à identifier les défis communs, les lacunes et les bonnes pratiques.
- Concevoir, mettre en œuvre et contrôler en étroite collaboration avec les communautés locales directement touchées par la production alimentaire non durable.

Coûts liés à la mise en œuvre

- Au niveau mondial, les options d'atténuation dans le secteur forestier nécessitent des coûts allant de 40 USD à plus de 1 000 USD par tCO₂.

Exemples pratiques d'interventions

Afin de protéger le [Cerrado brésilien](#), le WWF s'efforce de préserver l'habitat d'espèces menacées comme le tatou géant et le loup à crinière. Grâce à la restauration de l'habitat et à la réhabilitation des pâturages dégradés, l'objectif est de promouvoir une utilisation durable des terres. Cela inclut la gestion efficace des zones protégées. Le WWF aide également les communautés traditionnelles à adopter des pratiques durables pour produire des biens indigènes, améliorant ainsi les moyens de subsistance et les efforts de conservation. En outre, le WWF collabore avec les secteurs public et privé, en s'appuyant sur la gouvernance, les marchés internationaux, les interventions financières et le plaidoyer pour mettre un terme à la conversion des terres.

Références

1. BIOFIN. (2022). *Measuring and Addressing Potential Adverse Impacts on Biodiversity from Agricultural Subsidies*. Consulté sur https://www.biofin.org/sites/default/files/content/knowledge_products/IDENTIFICATION%20OF%20POTENTIAL%20NEGATIVE%20IMPACTS%20TO%20BIODIVERSITY%20AND%20ITS%20COMPONENTS%20BY%20AGRICULTURAL%20SUBSIDIES.pdf;
- Matthews, A., & Karousakis, K. (2022). Identifying and assessing subsidies and other incentives harmful to biodiversity: A comparative review of existing national-level

assessments and insights for good practice. Consulté le 6 février 2024 sur https://www.oecd-ilibrary.org/environment/identifying-and-assessing-subsidies-and-other-incentives-harmful-to-biodiversity_3e9118d3-en

2. Climate Focus. (2020). *Enhancing Forest Targets and Measures in Nationally Determined Contributions (NDCs)*. Consulté sur https://climatefocus.com/wp-content/uploads/2022/06/enhancing_forest_targets_and_measures_in_ndcs-1.pdf
3. Donato, D. C., Kauffman, J. B., Murdiyarsa, D., Kurnianto, S., Stidham, M., & Kanninen, M. (2011). Mangroves among the most carbon-rich forests in the tropics. *Nature Geoscience*, 4(5), 293–297
4. FAO. (2022). *Food balances 2010–2019: Global, regional and country trends*. Consulté sur <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb9574en/>
5. Fluet-Chouinard, E., Stocker, B. D., Zhang, Z., Malhotra, A., Melton, J. R., Poulter, B., et al. (2023). Extensive global wetland loss over the past three centuries. *Nature*, 614(7947), 281–286
6. Forest Declaration Assessment. (2022). *Overarching forest goals: Theme 1 Assessment*. Consulté sur <https://forestdeclaration.org/resources/overarching-forest-goals-theme-1-assessment/>
7. Forest Landscape Integrity Index. (n.d.). Consulté le 6 février 2024 sur <https://www.forestintegrity.com/>.
8. Forests, Land and Agriculture. (n.d.). *Science Based Targets*. Consulté le 6 février 2024 sur <https://sciencebasedtargets.org/sectors/forest-land-and-agriculture>
9. GIZ (2023). Agroecology: Making Ecosystem-based Adaptation Work in Agricultural Landscapes. *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*. Consulté le 19 juin 2024 sur <https://www.giz.de/de/downloads/giz2023-en-EbA-agroecology-scientific-report.pdf>
10. GIZ (2019). Secure Land Tenure Rights for All: A Key Condition for Sustainable Development. *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*. Consulté le 19 juin 2024 sur <https://www.giz.de/de/downloads/giz2023-secure-land-tenure-rights-policy-brief.pdf>
11. GFLI Database. (n.d.). Consulté le 6 février 2024 sur <https://globalfeedlca.org/gfli-database/>
12. Global Livestock Environmental Assessment Model (GLEAM). (n.d.). *Food and Agriculture Organization of the United Nations*. Consulté le 6 février 2024 sur <https://www.fao.org/gleam/en/>
13. Global Tree-Scale Forest Monitoring for Climate Action. (n.d.). Consulté le 6 février

2024 sur https://learn.planet.com/forest-carbon-prerelease?_gl=1*6a3vtu*_gcl_au*ODU3NzU1OTUyLjE2OTI2ODcxMDg

14. HLPE (2023). *Reducing inequalities for food security and nutrition*. Rome, CFS HLPE-FSN. Disponible sur <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/insights/news-insights/news-detail/reducing-inequalities-for-food-security-and-nutrition/en>
15. Humpenöder, F., Karstens, K., Lotze-Campen, H., Leifeld, J., Menichetti, L., Barthelmes, A., et al. (2020). Peatland protection and restoration are key for climate change mitigation. *Environmental Research Letters*, 15(10), 104093
16. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2022). *Climate Change and Land: IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems*. Consulté le 6 février 2024 sur <https://www.cambridge.org/core/books/climate-change-and-land/AAB03E2F17650B1FDEA514E3F605A685>
17. IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Consulté le 6 février 2024 sur <https://www.ipbes.net/global-assessment>
18. IUCN. (2021). *Peatlands and Climate Change*. Consulté sur https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-04/iucn_issues_brief_peatlands_and_climate_change_final_nov21.pdf
19. LUCA Viewer. (n.d.). Consulté le 6 février 2024 sur <https://global-forest-structure.projects.earthengine.app/view/luca-viewer#alerts=1;lon=-42.384952;lat=4.987819;zoom=3>
20. Maxwell, S. L., Evans, T., Watson, J. E. M., Morel, A., Grantham, H., Duncan, A., et al. (n.d.). Degradation and forgone removals increase the carbon impact of intact forest loss by 626%. *Science Advances*, 5(10), eaax2546
21. Poore, J., & Nemecek, T. (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science*, 360(6392), 987–992
22. Semenchuk, P., Plutzer, C., Kastner, T., Matej, S., Bidoglio, G., Erb, K.-H., et al. (2022). Relative effects of land conversion and land-use intensity on terrestrial vertebrate diversity. *Nature Communications*, 13(1), 615
23. Seymour, F., & Harris, N. L. (2019). Reducing tropical deforestation. *Science*. Consulté le 6 février 2024 sur <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aax8546>
24. WRI. (2021). *Repurposing Agricultural Subsidies to Restore Degraded Farmland and Grow Rural Prosperity*. Consulté sur <https://www.wri.org/research/farm-restoration-subsidies>
25. WWF Brazil. (2022). *Deforestation and Conversion Free Commodities are Critical for*

1.5°C Pathway: Summary and Technical Methods

26. WWF. (2021a). *Powering Nature: A Pathway to a Climate-Positive Future*. Consulté sur https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_powering_nature_report.pdf
27. WWF. (2021b). *Rights-Based Approach (RBA) in the Post-2020 Global Biodiversity Framework*. Consulté sur <https://4783129.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/4783129/NDNP/PDFs/WWF%20briefing%20%20The%20Rights%20Based%20Approach%20and%20the%20post-2020%20GBF-1.pdf>